LES CHANOINES DE CHARTRES AU XVIII° SIÈCLE (1746-1790)

PAR

MARIE-MADELEINE COMPÈRE

SOURCES

Ont été principalement utilisés, aux Archives d'Eure-et-Loir, dans le fonds du chapitre, série G, les registres de délibérations capitulaires (G 304 à 337) et les inventaires après décès des chanoines (G 515, 516 et 517), et, dans la série Q, les dossiers constitués pour chacun des chanoines vivant à la fin du XVIIIe siècle.

PREMIÈRE PARTIE LE CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER

RECRUTEMENT

Nomination aux canonicats. — Si l'on excepte le roi, dont le privilège de nomination est rare sur le plan institutionnel ou insaisissable dans les faits, les chanoines entrent au chapitre régulièrement investis par l'évêque ou grâce à la résignation d'un parent ou d'un protecteur; le nombre des résignations est relativement important, surtout dans les années qui précèdent immédiatement la Révolution.

Age des chanoines, degré dans les ordres sacrés, titres universitaires. — Si les chanoines sont en général âgés, nombreux sont ceux qui entrent au chapitre à moins de vingt-cinq ans; ils obtiennent le droit de poursuivre leurs études et de se préparer au sacerdoce. Pour ce qui est de l'ensemble de la compagnie, peu de chanoines ne sont pas prêtres. Le nombre des chanoines ayant des titres

universitaires est relativement faible par rapport à l'ensemble des réceptions; on observe, d'autre part, une désaffection croissante à l'égard des études de théologie.

Origine sociale. — Le nombre des nobles est légèrement inférieur à celui des roturiers. Le chapitre compte peu d'anciens desservants de paroisse, malgré une tentative de réforme en ce domaine faite par l'évêque Lubersac. On note dans les fonctions antérieures à l'entrée au chapitre la relative importance des anciens chanoines d'autres chapitres ou collégiales et des anciens professeurs en Sorbonne. Les chanoines qui cumulent leur bénéfice avec d'autres fonctions ou d'autres revenus sont nombreux; ces cumuls sont essentiellement des charges de cour ou des abbayes en commende.

CHAPITRE II

ESPRIT DE CORPS

Attachement du chapitre à ses privilèges. — L'esprit de chicane du chapitre s'exerce surtout contre les petits seigneurs locaux et les réguliers, dont le mode de vie et de subsistance est pourtant proche du sien. Quoique très attaché en paroles à l'aspect public de son institution, le chapitre doit, dans les faits, reculer dans de nombreux domaines où la laïcisation des pouvoirs publics se fait sentir et reste indifférent aux problèmes que doit résoudre l'administration locale.

Les relations au sein du chapitre. — La défense des intérêts du chapitre est un souci réel du chanoine, mais il n'empêche pas les rivalités, notamment à l'occasion de l'attribution de l'une ou l'autre des dix-sept dignités. Cette émulation peut dégénérer en conflits opposant violemment des chanoines entre eux, alors que le fond de la querelle n'est souvent qu'une question de préséance.

Conservatisme. — En tant que corps, le chapitre est méfiant à l'égard de toute nouveauté et attaché aux privilèges octroyés dans le passé, dont il craint la suppression.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION SOCIALE DES CHANOINES

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS MATÉRIELLES DE VIE

L'examen des procès-verbaux des améliorations faites par les chanoines à leur maison canoniale laisse apparaître le souci qu'ils ont de leur confort et de la beauté de leur demeure. Mais les niveaux de vie sont très variables :

certains chanoines sont presque dans le dénuement, d'autres vivent dans le

CHAPITRE II

RÔLE DU CHAPITRE À LA CATHÉDRALE

Le chapitre est responsable de l'œuvre; sur le plan financier, il comble ses déficits; son attitude à l'égard du personnel de l'œuvre témoigne d'un certain paternalisme. Il a le souci très net de la pompe des cérémonies religieuses, mais l'assiduité aux offices canoniaux quotidiens laisse fort à désirer. La décoration du sanctuaire et du chœur de la cathédrale correspond à une profonde préoccupation du chapitre; les prêts ou dons des chanoines à cette fin témoignent de leur attachement personnel à la beauté de la cathédrale.

CHAPITRE III

RELATIONS AVEC L'ÉVÊQUE

Une rupture très nette s'observe entre les épiscopats de Rosset de Fleury (1746-1780) et de Lubersac (1780-1790) : le premier n'a aucun heurt grave avec le chapitre; le second se voit contraint d'abandonner toute tentative de renouvellement à propos de l'administration intérieure du chapitre et de la discipline des chanoines.

CHAPITRE IV

RELATIONS AVEC LES CURÉS

Le chapitre nomme à la majorité des cures du diocèse. Depuis 1700, le richérisme est latent chez les curés. Pratiquement, les différends se résument à des questions financières où le chapitre considère avant tout son intérêt.

CHAPITRE V

INSTRUCTION ET ASSISTANCE PUBLIQUES

Si le chapitre est contraint de perdre du terrain dans ses droits d'administration du collège de Chartres, certains chanoines, professeurs ou principaux du collège, ou bienfaiteurs d'écoles, témoignent d'un réel souci pédagogique. Le chapitre a un rôle institutionnel qu'il remplit honorablement dans les institutions publiques d'assistance; à l'intérieur de ses domaines, il manifeste une attention empressée, mais dont les résultats sont médiocres.

CHAPITRE VI

FORTUNE FONCIÈRE ET ADMINISTRATION DU TEMPOREI.

Très riche en biens-fonds, le chapitre distribue ses revenus entre les chanoines de façon équitable et communautaire. Il est soucieux d'ordre et d'économie dans sa gestion mais, pour ce qui est des techniques de culture, il laisse faire ses fermiers et dépasse difficilement ses intérêts immédiats.

CHAPITRE VII

CHAPITRE ET CHANOINES SOUS LA RÉVOLUTION

Le chapitre accueille favorablement les nouveautés prérévolutionnaires : assemblées provinciales et états généraux. Il montre une bonne volonté réelle pour la contribution patriotique qu'on exige de lui en 1789. Mais il se désolidarise du cahier des doléances du clergé du bailliage de Chartres, s'oppose à l'égalité du nombre des députés du tiers et des ordres privilégiés; en 1790, il fait une déclaration solennelle contre les décrets de l'Assemblée touchant la religion. Après la dispersion du chapitre cependant, une bonne moitié des chanoines prête serment à la Constitution civile du clergé; mais, pour la plupart, ils émigrent ou se cachent; une minorité agissante milite dans les rangs de la contre-révolution monarchiste.

TROISIÈME PARTIE

CULTURE ET SPIRITUALITÉ

CHAPITRE PREMIER

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA SPIRITUALITÉ DU CHAPITRE

Le chapitre se montre traditionaliste dans le culte des reliques qu'il propage et dans sa conception des fondations; mais dans les sermons annuels qu'un chanoine adresse à ses confrères, certains avertissements et exhortations témoignent de la conscience qu'ont les chanoines des manques de la compagnie.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU JANSENISME

Le jansénisme ou son opposition dans leur aspect militant recrutent peu de partisans au sein du chapitre. La plupart des chanoines, par contre, sont attirés par la spiritualité janséniste comme en témoignent certains ouvrages de leurs bibliothèques.

CHAPITRE III

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE CAPITULAIRE

L'animation de la bibliothèque capitulaire va s'affaiblissant au cours du siècle. De toutes façons, la bibliothèque est surtout utilisée pour ses ouvrages de droit ou ses dictionnaires et ne peut en aucun cas satisfaire les aspirations intellectuelles ou spirituelles des chanoines.

CHAPITRE IV

LES LIVRES

Les bibliothèques privées des chanoines recèlent peu d'ouvrages profanes; les deux catégories les plus fournies sont les belles-lettres et l'histoire. Les ouvrages religieux sont, pour plus du quart, des ouvrages de spiritualité ou de morale classiques, auxquels il convient d'ajouter un fort pourcentage de bibles, d'ouvrages de théologie et de droit canonique.

CHAPITRE V

ATTITUDE À L'ÉGARD DES IDÉES NOUVELLES

Les courants de pensée des « lumières » apparaissent, de façon indirecte, d'abord par le truchement des ouvrages scientifiques, puis, plus timidement, par les classiques de la littérature du XVIIIe siècle. L'importance numérique des ouvrages d'apologétique, cependant, permet de discerner la méfiance à l'égard des nouvelles théories, tant philosophiques que politiques ou économiques.

CONCLUSION

A la veille de la Révolution, on peut distinguer deux pôles contradictoires vers lesquels s'orientent de façon plus ou moins consciente les attitudes personnelles des chanoines : d'une part, ceux que leur conviction profonde désolidarise du corps dont ils faisaient partie par nécessité sociale; d'autre part, ceux qui épousent les intérêts du chapitre jusqu'à confondre sa raison d'être religieuse et ses assises sociales.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Procès-verbal des améliorations faites par le chanoine Thierry à sa maison canoniale (Q 1338). — Lettre du chanoine David des Charraux adressée à la municipalité de Chartres le 15 juin 1790 pour demander des subsides en faveur d'une école dont il est bienfaiteur (Q 1626). — Établissement du traitement des chanoines sous la Constituante, donnant un aperçu général du système antérieur de leur rémunération (Q 1643). — Consultation adressée à un prêtre à propos du serment exigé des ecclésiastiques par la loi du 11 prairial an III (Q 1022).